

Bruxelles

Pour une ville et une Région reliant !



Diagnostic

Un Belge sur deux se sent trop souvent seul

46%

46% des Belges disent se sentir seul selon l'Enquête nationale du bonheur 2018 (Université de Gand et NN).¹

¹ Universiteit Gent et NN, Resultaten Nationaal Geluksonderzoek 2018, sociale relaties, juillet 2018.

Les territoires sont traversés par de multiples ruptures. Si nous n'y prenons pas garde, ces ruptures peuvent fragiliser les liens qui nous unissent aux autres, la vie sociale qui égaye nos quartiers et villages ou l'attachement que nous pouvons éprouver à l'égard d'un lieu particulier, d'un monument ou d'un paysage. Elles peuvent aussi creuser le fossé entre les citoyens et ceux qui nous gouvernent ou nous éloigner de la nature alors qu'elle est indispensable à notre équilibre. À terme, ces ruptures peuvent affecter notre qualité de vie et porter atteinte aux conditions de vie futures de nos enfants.

Le risque d'isolement : Un Belge sur deux souffrirait régulièrement du manque de liens avec les autres. Les jeunes et les seniors sont particulièrement touchés par ce phénomène. Nous serions aussi au moins un tiers à ne pratiquement pas avoir de contacts avec nos voisins².

La privatisation de l'espace public : Si les relations sont indispensables, le lien qui nous lie à une communauté dans son ensemble, à un milieu de vie ou à un territoire l'est tout autant. Nous avons soif d'enracinements et d'appartenance. Les défis en la matière sont importants. La privatisation croissante de rues voire de quartiers entiers (centres commerciaux fermés ; gated communities...) est en contradiction avec la cité reliante que nous proposons.

Les risques d'exclusion liés à la pauvreté ou le handicap : La Belgique compte environ 17.000 sans-abris³. 15 % de la population européenne sont porteurs d'un handicap⁴. Une personne sur quatre est membre d'une famille confrontée au handicap.

Les violences dans l'espace public, notamment à l'égard des femmes et des aînés ou en raison de sa « différence » (culture, religion, homosexualité).

Le besoin d'attachement à son milieu de vie : Beaucoup de citoyens sont aussi attachés à leur quartier, ville ou village et recherchent à s'y ancrer pour longtemps, quel que soit l'endroit où l'on travaille. Les Belges passent près d'une heure par jour en moyenne sur le chemin du travail⁵ afin de continuer à vivre là où ils se sentent le mieux.

La déconnexion avec la nature : Le contact avec la nature répond à des besoins profonds de l'être humain et conditionne sa survie. 80 % des citoyens choisissent leur lieu de vie en fonction de la présence d'espaces verts et les fréquentent presque quotidiennement.⁶ En Belgique, nous consommons 6,3 fois plus de ressources que ce que notre territoire est capable de nous fournir (WWF). Les villes sont aussi à l'origine de 75 % des émissions de CO2 dans le monde. La

2 FONDATION DE FRANCE ET TMO RÉGIONS, Les Solitudes en France, 2014.

3 SPP Intégration sociale, Focus n° 2 - Lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez soi, 2012.

4 https://www.aviq.be/handicap/questions/infos_conseils/statistiques.html

5 SECUREX, septembre 2015.

6 UNEP et IFOP, Ville en vert, Ville en vie : un nouveau modèle de société, 2016.

nature (parcs, jardins, arbres) est aussi bénéfique pour notre santé et notre bien-être (calme, beauté des paysages). Or, force est de constater que les espaces publics dans la Région sont encore trop minéralisés.

La disparition des commerces de proximité dans les quartiers : plusieurs quartiers sont aujourd'hui confrontés au déclin du commerce de proximité. Or, les petits commerces sont aussi des générateurs de liens. Ils sont essentiels à la qualité de vie des quartiers.

La fragilisation de notre santé : En Belgique, environ 10.000 personnes par an meurent prématurément en raison de la mauvaise qualité de l'air. Selon l'Agence, 80 % des citoyens européens sont exposés à des niveaux de particules fines trop élevés au regard des normes de l'Organisation mondiale de la Santé. Le bruit et la qualité des matériaux de construction et du sol affectent également notre santé.

Vision



Relier les citoyens entre eux

Pour le cdH, les politiques publiques en lien avec le territoire doivent viser la création de liens entre les habitants. Pour cela, il s'appuie sur divers domaines d'intervention : urbanisme, aménagement du territoire, mobilité, logement, patrimoine, environnement :

- ☞ Des lieux de vie qui nous donnent l'envie de créer des liens : rendre les espaces publics et les rues plus accueillants, plus sécurisants, plus propres et plus conviviaux et connecter les différents lieux qui composent le quartier, la commune ou la Région entre eux.
- ☞ Des territoires inclusifs pour former des communautés de vie : veiller à un même accès pour tous au territoire (y compris pour les PMR) ; mieux associer les citoyens en amont des processus décisionnels relatifs aux différents projets urbains ; réussir la mixité sociale dans chaque quartier ;
- ☞ Renouer le lien entre les hommes et la nature : stopper l'extension du béton sur le territoire, tendre vers une Région bas carbone ; renforcer la place de la nature en ville et au cœur des quartiers.
- ☞ Relier territoire et économie : mettre un point d'arrêt au développement des centres commerciaux à Bruxelles et en périphérie et favoriser l'activité commerciale de proximité ; favoriser la mixité et la coexistence entre le logement et les activités économiques pour diminuer les déplacements ; développer l'économie circulaire.
- ☞ Prendre soin de notre sécurité, de notre santé et de notre équilibre : améliorer la qualité de l'air à l'extérieur et dans les bâtiments ; mettre une priorité au développement des modes actifs de déplacements (vélo, marche) ; renforcer la sécurité routière ; multiplier les espaces « calmes »

Priorités

Pour développer une ville et une Région reliantes, nous nous engageons à :

- ↪ Favoriser la création de liens entre les personnes en renforçant la convivialité de nos communes et quartiers, une mixité sociale diffuse et une accessibilité renforcée ;
- ↪ Permettre à chaque citoyen de participer à l'amélioration de son cadre de vie et renforcer son attachement à celui-ci ;
- ↪ Développer une relation plus harmonieuse, fertile et durable entre la nature, les activités économiques et le territoire ;
- ↪ Rendre la Région plus saine, plus agréable, plus propre et plus sûre.
- ↪ Lutter efficacement contre les nuisances aériennes (cfr. fiche Environnement).
- ↪ Développer une mobilité durable et moderne (cfr. fiche Mobilité).



Sous l'impulsion du cdH et de sa Ministre Céline FREMAULT, Bruxelles est plus verte, plus respirable et plus calme qu'il y a 5 ans ! 3 nouvelles sections ont été ajoutées au réseau de la promenade verte. Bruxelles compte aussi deux nouvelles réserves naturelles. La zone Natura 2000 s'est élargie. La Région dispose désormais de zones « calmes » et se protège des véhicules polluants grâce à la mise en place d'une zone de basse émission.

Mise en œuvre

1. Favoriser la création de liens entre les personnes en renforçant la convivialité de nos quartiers

Nous souhaitons aménager l'espace public, faire évoluer l'architecture des bâtiments et animer le territoire de manière à soutenir la mise en relation et l'inclusion de tous les citoyens.

Concrètement :

- ↪ Accélérer le rythme naturel de rénovation du bâti existant et viser une densité intelligente pour répondre au besoin de logement tout en améliorant la qualité de vie. L'aménagement des zones levier dans la Région bruxelloise doit s'accélérer afin de créer des quartiers nouveaux à haute qualité de vie (notamment à Josaphat, Reyers, Gare de l'Ouest, Heysel... - sans compter le réaménagement des casernes d'Ixelles et Etterbeek, le développement du quartier de la Gare du Midi, le réaménagement des sites des prisons de Saint Gilles et Forest...). Les personnes qui deviennent propriétaires d'un logement dans ces quartiers bénéficieront d'une exonération du précompte immobilier durant les 5 premières années.
- ↪ Guider le développement des quartiers nouveaux et des grands projets de réaménagement et de rénovation autour des espaces publics et du vécu des piétons plutôt qu'à travers chaque logement individuel et uniquement en fonction des besoins de l'automobile (inverser la logique).
- ↪ L'adaptation de l'offre de transport en commun et de voies cyclables doit accompagner la réalisation de ces projets dès les premiers habitants.
- ↪ Maintenir des activités économiques, y compris productives, au sein du territoire de la Région en assurant une mixité des fonctions (logement, équipement, activités économiques) afin de réduire les besoins de déplacement.
- ↪ Mettre en place des « superblocs » dans chaque commune, un concept développé à Barcelone et qui propose de progressivement piétonniser une partie d'un quartier, avec la participation des citoyens et en utilisant d'abord des infrastructures et équipements légers (pots et bacs avec plantations ; marquages au sol, mobilier urbain amovible ; éclairage public convivial ; aires de jeux...).
- ↪ Aménager provisoirement certaines rues ou places durant les congés scolaires spécialement pour les enfants.
- ↪ Accorder une attention particulière à l'aménagement des rues scolaires (sécurité, convivialité...) voire à leur fermeture à la circulation (pour des raisons de sécurité et de pollution de l'air) en étant attentif au report de la circulation dans les rues voisines.
- ↪ Prévoir chaque fois que c'est possible des pistes cyclables séparées de la circulation et être particulièrement attentif à la continuité de ces itinéraires cyclables lors des carrefours et jonctions. Prévoir suffisamment de parkings couverts et sécurisés pour les vélos, ainsi que le développement de box pour vélos.
- ↪ Développer une « toile d'araignée » cyclo-pédestre à Bruxelles qui couvre l'ensemble du territoire régional et offre aux piétons et cyclistes la possibilité de traverser la Région ou faire le tour des différentes couronnes. Assurer le développement du RER vélo en veillant à ce qu'il réponde aux besoins des cyclistes qui entrent dans Bruxelles, mais également pour les déplacements intérieurs.

- ☞ Profiter de l'extension du métro pour renforcer, en surface, la place accordée aux piétons et cyclistes (places, espaces verts, aires de jeux, trottoirs plus larges, pistes cyclables...).
- ☞ Remplacer les passages pour piétons par des passages pour voitures (inversion de la logique dans l'aménagement des routes) comme à Copenhague.
- ☞ Garantir une mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle dans chaque quartier, à plusieurs niveaux : coexistence de logements locatifs et acquisitifs, mais aussi sociaux ou destinés à des revenus moyens (via les charges d'urbanisme, notamment) – y compris en permettant une telle mixité au sein d'un même immeuble.
- ☞ Créer dans chaque quartier un espace de coworking, en s'appuyant sur des partenariats (bibliothèques, commerces, HORECA, écoles...). Encourager les promoteurs et architectes à prévoir des jardins, potagers, composts, locaux à vélos, bornes électriques et autres équipements partagés dans la conception des immeubles et lotissements et quartiers.
- ☞ Encourager activement les occupations temporaires de terrains ou immeubles inoccupés pour des objectifs sociaux, culturels ou récréatifs, afin de préfigurer le projet final et apporter de l'animation et du lien dans le quartier. Un assouplissement des contraintes d'urbanisme doit être assuré.
- ☞ Encourager le « remembrement des jardins » en incitant financièrement (réduction du précompte immobilier et prime) les propriétaires des parcelles non constructibles situées à l'intérieur des îlots enclavés à y aménager un jardin ou potager partagé. Faciliter la procédure du permis nécessaire.
- ☞ Veiller à utiliser au mieux tous les espaces disponibles, en préservant la qualité de vie dans les quartiers, notamment favorisant l'occupation des étages de commerces, la mise sur le marché des logements inoccupés, la rénovation de chancres urbains, la reconversion d'anciens bureaux, bâtiments industriels et surfaces commerciales à l'abandon en logements, le rehaussement éventuel d'immeubles en respectant les gabarits alentours ; les habitats kangourou... Veiller à y favoriser la mixité des fonctions (commerces, services...).
- ☞ Dans ce cadre, faciliter la multifonctionnalité de certaines zones en adaptant le PRAS.
- ☞ Mettre en place un bonus-malus fiscal ainsi qu'un système de tiers-investissement, pour inciter les propriétaires de surfaces commerciales et/ou des étages à les louer ou à les vendre.
- ☞ Lutter contre les logements inoccupés et contre la division à outrance des bâtiments qui amoindrit la qualité de vie des citoyens, notamment en réformant et harmonisant les statuts « isolés » dans le cadre des législations sociales (les démarches d'habitat collectif doivent être encouragées afin de faciliter les solidarités interpersonnelles).

- ☞ Intégrer la culture du bâti dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, pour toutes les activités de construction et d'aménagement du paysage en renforçant la réflexion et la concertation lors de la conception, en accordant une place centrale aux valeurs culturelles » et en veillant à mieux répondre aux besoins sociaux et psychologiques de la population.
- ☞ Évaluer chaque projet d'ampleur faisant l'objet d'une demande de permis d'urbanisme sur base de critères systémiques (objectifs poursuivis, valeur ajoutée pour le territoire, nuisances, besoins de maintenance, risques...). Accorder une attention particulière à leurs dimensions humaines (liens, vivre-ensemble, usages, culture...). Vérifier l'adéquation des projets par rapport à la vision politique du territoire. Procéder à cette analyse en amont du processus et de manière plus participative.
- ☞ Développer une base de données dynamique, mise à jour de manière continue, offrant des informations sur les caractéristiques des bâtiments et aménagements ainsi que sur leur performance au regard de leurs objectifs.
- ☞ Passer d'une évaluation théorique de la « performance énergétique des bâtiments » à une évaluation globale et effective de la performance environnementale des bâtiments (prise en compte des de l'énergie grise liée aux matériaux de construction, à leur transport, à leur durée de vie, aux méthodes de construction ; émissions de GES effectives en fonction des usages ; intégration de la valeur ajoutée pour l'environnement du bâtiment, de la biodiversité...).
- ☞ Compte tenu de l'évolution du métier d'architecte, des innovations récentes (éco-construction, technologies digitales...) et des enjeux liés au climat, à l'environnement, à l'énergie, à la densification de l'habitat, à la santé, à l'allongement de la vie, à la cohésion sociale et aux liens humains, adapter la législation relative au titre et aux missions de l'architecte.
- ☞ Encourager les écoles d'architecture à encore davantage intégrer ces évolutions, innovations et enjeux et renforcer la formation continue des architectes.
- ☞ Imposer légalement à tous les acteurs du secteur de la construction, en ce compris les entrepreneurs d'assurer leur responsabilité professionnelle complète, en ce compris leur responsabilité décennale.
- ☞ Dématérialiser/numériser les procédures de demande de permis d'urbanisme, réduire encore davantage les délais de procédure et renforcer les moyens affectés aux services régionaux et communaux en charge de l'instruction des dossiers.

2. Permettre à chaque citoyen de participer à l'amélioration de son cadre de vie et renforcer son attachement à celui-ci

Nous souhaitons associer plus étroitement l'ensemble des citoyens à la conception et à la gestion du territoire. Nous nous engageons aussi à le rendre accessible à tous. Nous souhaitons enfin entretenir et renforcer les liens affectifs qui peuvent se tisser entre les habitants et leur quartier.

Concrètement :

- ☞ Rendre toutes les gares ferroviaires et tous les arrêts de la STIB accessibles aux personnes à mobilité réduite. Développer des gares multifonctionnelles (espaces de coworking, espaces culturels et sportifs, bureaux, logements, commerces, crèches...), passantes (tunnels et passerelles permettant de les traverser facilement et de relier les quartiers aux alentours) et intermodales afin d'en faire de véritables pôles de rencontres et de développement urbain.
- ☞ Mettre en œuvre un programme visant à rendre la plupart des trottoirs et places publiques accessibles aux PMR, en recourant à des matériaux et équipements légers (plans inclinés en bois, marquage spécial au sol...).
- ☞ Aménager des trottoirs de 1,5 mètre de large minimum lors de chaque réfection ou création de voiries et tendre d'ici 2030 vers la généralisation de ce gabarit dans les communes. Le cas échéant, réserver pour les riverains des emplacements de stationnement de proximité dans le même quartier. Imposer systématiquement l'accessibilité des trottoirs et places publiques aux personnes à mobilité réduite (PMR) quel que soit leur handicap.
- ☞ Organiser des consultations citoyennes au début de chaque projet urbain d'envergure, le plus en amont possible (lors de la conception du projet et du plan directeur), mais également durant sa mise en œuvre (prise en considération des impacts du chantier sur le quartier et les commerces). Évaluer avec les habitants les impacts du projet après sa construction.
- ☞ Garantir pour chaque zone habitée l'accès, dans le périmètre d'habitat, à un espace vert et/ou calme, à une crèche, à une école, à des commerces de proximité et à des équipements collectifs.
- ☞ Lorsque le territoire comprend des sites à réaffecter, des chancres urbains ou encore des surfaces commerciales vides, concentrer les moyens sur la reconversion du bâti existant plutôt que sur les nouvelles constructions.
- ☞ S'assurer de la préservation de la qualité du patrimoine architectural du bâti existant pour tout nouvel aménagement ou toute nouvelle rénovation.
- ☞ Créer un Googlestreet participatif du patrimoine.
- ☞ Multiplier les expériences de tiny houses (petites maisonnettes en bois) sur des terrains inoccupés afin d'y héberger les sans-abris en veillant à leur caractère temporaire et diffus (prévenir tout risque de ghettoisation).

3. Développer une relation plus harmonieuse, fertile et durable entre la nature, les activités économiques et le territoire

Chaque décision liée au territoire bruxellois doit impérativement intégrer les enjeux environnementaux : la qualité de l'air, l'eau, les espaces verts... La ressource naturelle doit être préservée, mais elle peut aussi être régénérée au travers de projets innovants. L'activité économique doit être connectée aux ressources locales (matières premières, savoir-faire, compétences...) et plus ancrée dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Concrètement :

- ↪ Privilégier l'implantation des immeubles de bureaux et de certains équipements collectifs (centres de formation, pôle culturel...) en centre-ville ou dans des zones bien desservies en transport en commun afin de renforcer la fréquentation des rues et des commerces.
- ↪ Multiplier la création de nouveaux parcs publics et la qualité paysagère de ces parcs, ainsi que les espaces récréatifs au sein de ceux-ci. Assurer le développement complet du site de l'Hippodrome, en respectant les prescrits des permis délivrés, notamment au regard de l'attention maximale aux nuisances à l'égard des riverains.
- ↪ Aménager un maillage vert important dans toutes les zones habitées permettant aux habitants non seulement de bénéficier de lieu de promenade, mais aussi d'autres fonctions que peut offrir un maillage vert comme, par exemple, la mise en place de potagers partagés.
- ↪ Réinstaurer des activités primaires (fermes urbaines, maraîchage, ruches...) et secondaires (artisanat, circuits courts, recyclage...) dans les quartiers, en veillant à privilégier les circuits courts et les spécificités locales.
- ↪ Mettre en œuvre un moratoire sur la création ou l'extension de centres commerciaux au sein de la Région. Favoriser la redynamisation des commerces urbains et des galeries commerçantes existantes.
- ↪ Créer des zones franches commerciales dans les cœurs de quartiers qui souffrent du déclin du commerce et à l'intérieur desquelles les commerçants peuvent bénéficier de primes et d'un régime fiscal avantageux.
- ↪ Étendre les exigences environnementales en termes de rétention et de réutilisation des eaux et de toitures notamment aux espaces publics.
- ↪ Augmenter fortement la porosité et la perméabilité des espaces publics pour assurer le passage des eaux pluviales.
- ↪ Revégétaliser les rues de nos quartiers (projets de rénovation urbaine et de réfection de la voirie qui prévoient dans la mesure du possible des éléments végétaux ; concours de la façade 100 % nature au sein d'une rue ou d'un quartier...).

- ↪ Encourager les mini-potagers urbains bio en plaçant des bacs à fruits et légumes dans les quartiers, surtout aux endroits entourés d'habitations sans jardin (appartements, petites maisons...). Mobiliser des bénévoles (associations, habitants...) pour assurer le rôle de coordination et de médiation dans l'entretien et l'utilisation des bacs-potagers.
- ↪ Encourager les propriétaires à végétaliser les immeubles (jardins-potagers sur les toitures plates, bacs-potagers, petits fruitiers, sur les terrasses et au rez-de-chaussée...).
- ↪ Placer des nichoirs chez les particuliers et sur les bâtiments publics, à intégrer dans les nouvelles constructions, limitation de l'éclairage urbain inutile (p.ex. prévoir l'extinction de l'éclairage des vitrines et enseignes commerciales après minuit sauf si ces commerces restent ouverts).



Dans le cadre de la stratégie GOOD FOOD initiée par la Ministre Céline FREMAULT, 29 cantines (cantines d'écoles, d'entreprises, d'administrations, maisons de repos, crèches...) et 34 restaurants ont reçu le label GOOD FOOD, garantissant la préparation de plats respectueux de l'environnement et de la santé.

4. Rendre la Région plus saine, plus propre, plus agréable et plus sûre

Le territoire dans toutes ses composantes (matériaux de construction, gaz d'échappement des voitures, bruits, accidents de la route...) affecte de manière prépondérante notre santé et notre sécurité. Il doit donc être organisé avec précaution et intelligence.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Multiplier les zones 30 et assurer progressivement un aménagement des rues cohérent par rapport à cette limitation (plateau, bacs à fleurs, rétrécissement de la voirie...).
- ↪ Canaliser la circulation de transit sur les voies prioritaires et prévoir des plans de circulation dans les différents quartiers qui empêchent de traverser de part en part, en s'inspirant de la ville de Gand.
- ↪ Revoir les entrées de ville afin de reporter la congestion routière plus en amont et à l'écart des zones résidentielles (projet Parkway sur la E40 notamment).
- ↪ Mettre en œuvre pleinement et selon le calendrier prévu la zone de basse émission à Bruxelles.

- ☞ Mettre en place des capteurs mesurant la qualité de l'air dans tous les bâtiments publics et équipements collectifs (écoles, crèches...). Mettre à disposition cet outil gratuitement aux particuliers durant une période déterminée afin qu'ils puissent évaluer la qualité de l'air intérieur de leur logement et en être sensibilisés. Accompagner cette démarche de conseils adéquats.
- ☞ Développer un programme régional visant à améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments publics et équipements collectifs.
- ☞ Améliorer drastiquement la propreté dans les quartiers. Mettre à disposition des habitants des conteneurs pour recueillir les déchets ménagers, afin d'éviter l'étalement des poubelles le long des trottoirs. Rassembler la propreté des voiries au niveau de la Région, y compris pour les voiries communales et les arrêts STIB. Multiplier les déchetteries et permettre leur accès à tous les Bruxellois. Installer des poubelles avec tri sélectif dans tous les quartiers de la commune et généraliser l'installation de conteneurs à déchets sélectifs enterrés (papiers, verre...).
- ☞ Dans chaque commune, mettre en œuvre des actions visant à réduire les nuisances sonores, notamment dans les quartiers accueillant des activités nocturnes (voir fiche « Environnement »).
- ☞ Intégrer systématiquement la qualité de l'ambiance sonore dans les projets d'aménagement ou de rénovation de l'espace public.
- ☞ Organiser la collecte des déchets en dehors des heures de pointe, dans la mesure du possible et en veillant à minimiser les nuisances sonores.